




# Petite enfance


Dossier unique de demande  
de mode d'accueil

**Direction petite enfance**

**Relais petite enfance**

Allée de Provence 44400 REZÉ

 02 51 70 75 50

 [petiteenfance@mairie-reze.fr](mailto:petiteenfance@mairie-reze.fr)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

## Le Relais petite enfance

Le Relais petite enfance est un guichet unique qui s'adresse aux parents et futurs parents à la recherche d'un mode de garde :

- Il informe sur les modes de garde existants à Rezé,
- Il assure le suivi des demandes d'accueil en structure municipale,
- Il informe sur l'emploi d'une assistante maternelle et accompagne les familles tout au long de l'accueil,
- Il propose des supports professionnels aux assistantes maternelles, des temps de rencontres collectifs à destination des assistantes maternelles, des enfants accueillis et des parents employeurs.

## Procédure pour une préinscription (sauf micro-crèches privées)

Le dossier de préinscription dûment complété peut-être remis au Relais petite enfance, au plus tôt 6 mois avant la date d'accueil souhaitée :

- par voie postale,
- par mail,
- au Relais petite enfance, aux horaires d'ouverture.

### ❖ Pour un accueil collectif ou familial municipal, collectif associatif

La famille doit habiter Rezé.

Une fois la demande enregistrée, la famille reçoit une attestation de préinscription. Si l'enfant n'est pas encore né, il faudra impérativement prévenir le relais petite enfance (par téléphone ou par mail) afin de mettre à jour votre demande.

**La préinscription ne signifie pas l'admission automatique de l'enfant dans une structure d'accueil.**

Les dossiers sont étudiés lors d'une commission d'attribution des places.

Les familles reçoivent une réponse par courrier. Dans le cas d'une réponse négative il n'est pas possible de renouveler une demande chaque mois. Il est proposé aux familles de prendre rendez-vous avec une animatrice du Relais petite enfance pour la recherche et l'emploi d'une assistante maternelle, ou s'informer sur les autres modes d'accueil.

### ❖ Assistant(e) maternel(le) indépendante

Les animatrices du Relais petite enfance proposent des rendez-vous collectifs pour accompagner les familles rezéennes dans la recherche et l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le).

- Remise de la liste des disponibilités signalées,
- Remise de documents (contrat de travail, demande d'aide de la Caf, fiche rémunération, programme des conférences...),
- Informations sur l'emploi d'une assistante maternelle (calcul du salaire, congés payés, mensualisation, rupture du contrat...),
- Accompagnement sur les aspects éducatifs de l'accueil.

# Présentation des modes d'accueil

## 1. Les structures municipales et associatives

### ❖ Structures municipales

Les établissements municipaux, collectifs et familiaux accueillent les enfants à partir de 2 mois et ½, et jusqu'à la rentrée scolaire qui suit leur 3 ans. Le fonctionnement de chaque structure est conditionné par un règlement intérieur et un projet d'établissement.

#### Accueil régulier collectif ou familial :

- En **accueil collectif**, les enfants sont confiés à une équipe pluridisciplinaire, composée de puéricultrice, d'éducateur de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et d'assistants petite enfance. L'enfant bénéficie d'un accompagnement individualisé respectant ses rythmes de vie.
- En **accueil familial**, les enfants sont confiés à des assistantes maternelles agréées, salariées de la Ville et placées sous la responsabilité de la direction petite enfance. Elles accueillent les enfants à leur domicile et sont encadrées par une équipe pluridisciplinaire.

Les enfants sont accueillis selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles.

Lieu	Adresse	Nombre de places	Horaires d'ouverture
Multi-accueil collectif et familial « L'Enfant d'eau »	1 rond-point Raballand <i>Quartier : Port au Blé</i>	25 places d'accueil collectif 8 places d'accueil familial	Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
Multi-accueil collectif « Les ritournelles »	19 rue Chupiet <i>Quartier : Saint Paul</i>	25 places d'accueil collectif	Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
Crèche collective « Pomme de Reinette »	9 rue René Cassin <i>Quartier : Pont Rousseau</i>	20 places	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Multi-accueil collectif « Enfantine Bleue »	2 rue des Couteaux <i>Quartier : Chêne Gala</i>	15 places (accueil permanent et occasionnel)	Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

#### Accueil occasionnel :

Les haltes accueil sont des établissements d'accueil collectif destinés aux enfants de moins de 4 ans.

L'accueil des enfants y est ponctuel et non contractualisé. Il se fait à l'heure ou à la demi-journée, sans réservation dans la limite des places disponibles.

L'inscription administrative se fait auprès de la direction petite enfance, un RDV est ensuite fixé avec la directrice de la halte

En halte-accueil, les parents s'acquittent de leur participation chaque jour au départ de l'enfant.

Lieu	Adresse	Nombre de places	Horaires d'ouverture
Halte-accueil « Pousse poussettes »	Allée de Provence <i>Quartier : Château</i>	20 places	Lundi : de 9h à 12h Mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Halte-accueil « Pirouettes galipettes »	12 rue des déportés <i>Quartier : Trois moulins</i>	20 places	Lundi : de 9h à 12h Mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

## ❖ Structures associatives auxquelles la Ville apporte son soutien financier

Lieu	Adresse	Horaires d'ouverture	
Crèche associative « A petits pas »	1 place du Traité de Rome <i>Quartier : Ragon</i>	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45	Inscription auprès de la structure ☎ 02 40 75 61 79
Crèche associative « Les castors » Priorité aux familles en projet d'insertion sociale et professionnelle	7 place Renoir <i>Quartier : Château</i>	Du lundi au vendredi de 7h30 à 20h	Renseignements auprès de la structure ☎ 02 40 73 73 09 Inscription auprès de la direction petite enfance ☎ 02 51 70 75 50

## ❖ Participation financière des familles

Elle est calculée sur une base horaire selon les modalités définies par la Caisse nationale d'allocations familiales, dans les limites d'un plancher et plafond de ressources annuelles.

Les montants à retenir pour l'année 2019 sont les suivants :

- Pour les ressources mensuelles, plancher : 705,27€
- Pour les ressources mensuelles, plafond : 5 300,00€

Le taux d'effort fixé par la CNAF tient compte du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales et des ressources mensuelles imposables.

	Nombres d'enfants à charge					Mode de calcul du tarif horaire
	1	2	3	4 à 7	8 et +	
Taux effort en % revenu mensuel en accueil collectif régulier ou occasionnel	0,0610%	0,0508%	0,0406%	0,0305%	0,0203%	(revenus « N-2 »/12) x taux d'effort correspondant au foyer(en %)

	Nombres d'enfants à charge				Mode de calcul du tarif horaire
	1	2	3 à 5	6 et +	
Taux effort en % revenu mensuel en accueil familial	0,0508%	0,0406%	0,0305%	0,0203%	(revenus « N-2 »/12) x taux d'effort correspondant au foyer(en %)

Pour un accueil collectif ou familial, la base mensuelle est la suivante :  
nombre d'heures prévues au contrat x tarif horaire

Exemple : une famille avec un enfant et un revenu mensuel de 1 200€

	Un accueil en crèche 4 jours semaine de 8h à 18h	Un accueil en crèche 5 jours semaine de 8h à 18h
Tarif horaire	$1\ 200\text{€} \times 0,0605\% = 0,726\text{€}$	$1\ 200\text{€} \times 0,0605\% = 0,726\text{€}$
Tarif mensuel forfait congés et fériés déduits)	$0,726\text{€} \times 143\text{ heures / mois} = 103,818\text{€}$	$0,726\text{€} \times 179\text{ heures / mois} = 129,954\text{€}$

## 2. Les micro-crèches privées

Les micro-crèches privées ont une capacité d'accueil de 10 enfants. Pour toute information (fonctionnement, tarification, aide de la CAF versée) contacter directement la structure.

Lieu	Adresse	Horaires d'ouverture	
« Les pieds dans l'eau »	50 rue Blanchet Quartier : Blordière	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30	Inscription : ☎ 09 53 26 47 73
« Fripouille et cie »	13 rue de la Maillardière Quartier : Ragon	Du lundi au vendredi de 8h à 18h15	Inscription : ☎ 02 28 25 70 66
« Les chérubins »	56 rue Charles Rivière Quartier : Blordière	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45	Inscription sur le site <a href="http://reze-44400.les-cherubins-creches.com/">http://reze-44400.les-cherubins-creches.com/</a>

## 3. Les assistantes maternelles

### ❖ Présentation

L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance qui accueille à son domicile ou dans une maison d'assistantes maternelles jusqu'à 4 enfants mineurs généralement âgés de moins de 6 ans. Elle doit obligatoirement avoir été agréée par le conseil départemental.

Dans un projet commun avec la famille, elle contribue au bien être, à l'éveil et au développement de l'enfant tout en assurant sa sécurité.

Les animatrices du Relais petite enfance proposent des supports professionnels (soirées thématiques, groupes de travail ...), et des temps de rencontre collectifs aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent (matinées –jeux, éveil musical, médiathèque, motricité...)

### ❖ Modalités d'embauche et rémunération d'une assistante maternelle

Le parent qui confie son enfant à une assistante maternelle devient un particulier employeur. Un contrat de travail écrit précise les conditions d'accueil de l'enfant, et le montant du salaire mensualisé à verser à l'assistante maternelle.

#### Informations sur :

[http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/sites/pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/assistantes\\_maternelles\\_2020.pdf](http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/sites/pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/assistantes_maternelles_2020.pdf)

#### Pajemploi :

<https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/employeur-dassistante-maternelle.html>

#### Prise en charge de la CAF :

<http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance/le-complement-de-libre-choix-du-mode-de-garde>